

AMENAGEMENT : recours annoncé contre la décision de la CNAC concernant le centre commercial de Lucciana

Alors que la Commission nationale d'aménagement commercial de Haute-Corse (CNAC), a donné le 22 novembre un avis défavorable au projet de construction d'un centre commercial, porté par la SAS Fanti, sur la commune de Lucciana. Sylvain Fanti, chef d'entreprise à l'origine du projet, a réagi sur son compte Twitter en déclarant "que le projet n'en est pas pour autant abandonné" et qu'un "recours sera formé contre cette décision". Il dénonce également un "long travail de démolition politique" contre sa proposition. Le projet prévoyait 40 000 m² de construction commerciale, dont 27 000 dédiés à des boutiques, drive ou restaurants. Le maire de Bastia, Pierre Savelli, avait fait connaître son refus du projet.